



Droit de visite et d'hébergement en cas de divorce

Par **bd45**, le **04/02/2008** à **09:14**

Bonjour,

Sur mon jugement de divorce, il est écrit qu'en cas de désaccord des parents (ce qui est vraiment le cas), mon ex peut prendre ses enfants la première moitié des vacances scolaires les années paires. Il n'y a aucune autre précision quand au jour ou à l'heure.

Vu qu'en règle général il fait ce qui l'arrange et que je suis fatiguée de ce système, puis-je lui refuser (suis-je hors loi) s'il ne vient que le dimanche ou lundi au lieu du samedi ?

Bien sûr je l'avertis que je ne suis là que le samedi (premier jour des vacances scolaires).

Merci de votre réponse

AB